

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Aux personnes intéressées

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **lundi 17 novembre 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
2. Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 29 octobre 2025** au **mardi 4 novembre 2025, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).
3. La demande d'autorisation visée est la suivante :

Vieux Chemin (lot 4 246 390 du cadastre du Québec)

Nature et effet de l'usage conditionnel	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre l'installation d'une antenne d'utilité publique sur un immeuble à usage foresterie et sylviculture (F1).	Seule une antenne sur une structure d'antenne indépendante au sol (monopôle, tripôle, tour autoportante, tour haubanée, fût de bois, etc.) est autorisée.	Article 52 (R.V.R. 1014-2017)

4. Il est également possible de consulter la présentation de la demande d'usage conditionnel en cliquant sur le [lien suivant](#).

Rimouski, 29 octobre 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier